

EDITORIAL

Le colloque sur l'école maternelle a obtenu un grand succès. Une ombre au tableau cependant : les capacités de l'auditorium ne permettaient pas de répondre à la forte demande.

Une nouvelle conférence aura donc lieu le 6 juin, à Micropolis cette fois, dans le cadre du Salon des ressources éducatives. Viviane Bouysse y interviendra sur le sujet du langage à l'école maternelle.

Deux nouveaux épisodes du feuilleton « LOLF et socle de compétences » vous sont présentés dans ce numéro.

Mais avec Noël et la fin de l'année, voici la trêve des pédagogues. Le moment est venu de souhaiter à chacune et chacun de bonnes fêtes en famille et entre amis.

Tous les personnels de l'Inspection académique se joignent à moi pour vous adresser leurs meilleurs vœux pour 2007.

L'Inspecteur d'Académie
Daniel GUERULT

SOMMAIRE

La politique éducative

- . Socle commun, épisode 2...
- . LOLF, épisode 2...

Le fonctionnement de l'école

- . Résultats 2006/2007 des élections des délégués des parents d'élèves...

L'action éducative

- . Résultats des évaluations CE2...
- . Evaluations en lecture à 17 ans aux journées JAPD (en marge)
- . Orientation des élèves de SEGPA...

ZOOM sur la recherche

- . Le bruit en ville, exposition des enfants et scolarité : étude épidémiologique

Les personnels

- . Examens professionnels 1^{er} et 2nd degrés – CAPA-SH et 2CA-SH
- . Conférence de Françoise Clerc : *Individualisation et cohérence des parcours et l'accompagnement de l'enfant* : compte rendu en ligne (en marge)...

Agenda

- . Etude des dossiers de classes à PAC, notification des crédits
- . Campagne d'inscription au Brevet des collèges
- . Lancement du concours des écoles fleuries 2007

Vacances de Noël

Du samedi 23 décembre 2006
après la classe au lundi matin
8 janvier 2007
<http://www.education.gouv.fr>
(page d'accueil)

La politique éducative

Le socle commun de connaissances et de compétences, épisode 2...

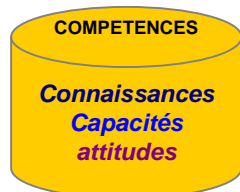
Les défis posés à l'école à travers quelques constats énoncés dans « La lettre ia25 » précédente l'amenaient à clarifier ses missions.

1. Un acte fondateur

Les lois scolaires de Jules Ferry, en 1882, indiquaient clairement le contenu impératif de la scolarité obligatoire. Au fil du temps, les modifications de programmes, le fourmillement d'activités, de matières, de priorités ont entraîné une perte de clarté sur la cohérence et la finalité de l'action éducative. La définition d'un socle commun de connaissances et de compétences est donc un *acte fondateur* :

- . il précise ce dont nul ne doit être privé en fin de scolarité obligatoire,
 - . il est la base de l'édifice de formation pour continuer à apprendre tout au long de la vie.
- Il n'est pas un résumé des programmes et n'établit pas une hiérarchie entre les disciplines, mais celles-ci concourent toutes à la construction des grandes compétences

2. Penser le socle en termes de compétences



L'école doit donner aux élèves les moyens de mobiliser leurs acquis dans des situations concrètes : le socle doit donc être pensé en termes de compétences. Cette notion figure déjà dans les programmes de l'école maternelle et élémentaire ou dans le B2i. Chaque compétence du socle est une combinaison de connaissances (vocabulaire, grammaire...), de *capacités* (lire, écrire un texte...), d' *attitudes* (goût pour la lecture, ouverture aux autres....).

3. Les 7 piliers du socle

Sept grandes compétences constituent les sept piliers du socle commun :

- ① la maîtrise de la langue française
- ② la pratique d'une langue vivante étrangère
- ③ la connaissance des principaux éléments des mathématiques et la maîtrise d'une culture scientifique
- ④ la possession d'une culture humaniste
- ⑤ la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- ⑥ l'acquisition des compétences sociales et civiques
- ⑦ l'accession à l'autonomie et l'acquisition de l'esprit d'initiative

Chaque discipline contribue à l'acquisition du socle.

Le socle est posé. Comment se met-il en œuvre sur l'ensemble de la scolarité obligatoire ? Laissons passer Noël et le Nouvel an pour en reparler...

LOLF, épisode 2 ...

Nous avons vu les raisons qui ont conduit à la réforme de la présentation et du vote du budget de l'État : le décalage du parlement dans son rôle, le décalage de l'architecture de la loi de finances par rapport à l'évolution du rôle de l'État, la rigidité du cadre peu propice aux initiatives.

I – 1. Le budget n'est plus structuré par titres, même si ceux-ci sont maintenus, mais par missions :

(34 missions correspondant aux missions de services publics :
25 missions sont ministérielles
9 missions sont interministérielles.)

La mission enseignement scolaire, dans laquelle nous nous situons, est interministérielle puisqu'elle est partagée avec le ministère de l'agriculture. Quelques exemples de missions : culture, défense, santé, etc.

I - 2. Chaque mission se décline en programmes...

Ainsi la mission « Culture » comporte trois programmes : patrimoine, création et transmission des savoirs, démocratisation de la culture.

Concernant la mission enseignement scolaire, elle se décline en 6 programmes :

- Enseignement scolaire public 1^{er} degré,
- Enseignement scolaire public 2nd degré,
- Vie de l'élève,
- Enseignement privé du 1^{er} et 2nd degrés,
- Soutien de la politique de l'Éducation nationale,
- Enseignement technique agricole.

(⇨ Le programme est le cadre de mise en œuvre d'une partie de la mission.)

I - 3. Chaque programme est subdivisé en actions...

Par exemple, pour l'enseignement scolaire public du 1^{er} degré :

- Enseignement pré-élémentaire,
- Enseignement élémentaire,
- Besoins éducatifs particuliers,
- Formation des personnels enseignants,
- Remplacements,
- Pilotage et encadrement pédagogique,
- Personnels en situations diverses.

(⇨ Une action regroupe des crédits ayant une même finalité.)

I - 4. En résumé, le budget de l'État :

34 missions



132 programmes



580 actions

Une architecture qui repose sur les missions de l'État et non sur les moyens de l'action publique

Le parlement vote 100 % des crédits

Les documents budgétaires sont accompagnés d' « arguments » qualitatifs

- les projets annuels de performance : PAP
- les rapports annuels de performances : RAP

Tous les « ingrédients » sont en place pour que le budget, lors de son élaboration, de sa présentation et au moment du vote redevienne un acte politique.

II – Mais alors nous direz-vous...concrètement ?

- Concrètement chaque programme a un budget : le **BOP** (budget opérationnel de programme).
- Dans les académies, chaque BOP est placé sous la responsabilité du recteur, donnant ainsi à ce dernier les moyens d'une politique académique.
- Tous les BOP sont composés de manière identique.

BOP

1^{ère} partie : toutes les dépenses de rémunérations du programme (à savoir : traitements, indemnités, rémunération d'intervenants extérieurs, d'assistants étrangers...etc ainsi que la « part patronale » liée à ces dépenses).

2^{ème} partie : les dépenses de fonctionnement du dit programme...et c'est entre cette 1^{ère} partie 1 (rémunérations) et partie 2 (fonctionnement) que peut être opérée la *fungibilité asymétrique*, c'est à dire le transferts de crédits de 1 vers 2...et pas l'inverse.

A suivre...

Conférence de Françoise Clerc : Individualisation et cohérence des parcours et l'accompagnement de l'enfant ...

« Si l'école qui est son « pied-à-terre » [à l'enfant] en dehors de la famille ne peut y parvenir [à sa reconnaissance et à l'estime de soi], des contre-cultures de la révolte y parviendront ».

C'est sur cette citation forte de Bruner, extraite de

« L'éducation, entrée dans la culture » (1996) que Françoise Clerc, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Lyon 2, a conclu sa conférence, où elle y analysait le sens et la « finalisation » de l'éducation, les processus éducatifs, les conditions d'un parcours entre le « métier d'enfant » et le « métier d'élève... »

Synthèse de l'intervention donnée le 21 novembre dernier, lors de la journée académique sur l'éducation prioritaire en ligne sur

<http://crdp.ac-besancon.fr/carep>

Evaluations en lecture à 17 ans

Tests de lecture effectués en 2005 lors de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) :

79,6% sont des lecteurs efficaces, 9,5% sont lecteurs médiocres, 10,9% rencontrent des difficultés de compréhension dont 4,3% des difficultés sévères...

Extrait de la Note d'évaluation n°06.03 d'octobre en ligne sur <http://www.education.gouv.fr>

Qui sont les élèves de SEGPA ? Qu'est-ce qu'une classe SEGPA ? Quelle procédure d'orientation vers la SEGPA ? Consulter les pages internet du Centre de ressources pour élèves à besoins éducatifs particuliers (CREBEP) en ligne <http://gp1.orion.education.fr/crebep>

Le fonctionnement de l'école

Elections des représentants des parents d'élèves, année scolaire 2006 / 2007 : les résultats départementaux des élections d'octobre ont été présentés le 14 novembre aux fédérations de parents d'élèves.

Attribution des sièges de titulaires ...

... aux conseils d'école,

Inscrits : 71 404 ; Votants : 30 063 , Suffrages exprimés : 27 851 ; Sièges pourvus : 2 048 – taux de participation : 42,10 % (41,06 % en 2005/2006).

... aux conseils d'administration,

Résultats globaux dans les établissements du 2nd degré du Doubs : collèges, lycées, EREA.

Inscrits : 68 968 ; Votants : 21 628 ; Suffrages exprimés : 20 711 ; Sièges pourvus : 403 ;

Sièges à pourvoir : 418 - Taux de participation : 31,36%.

Listes	Aux conseils d'école		Aux Conseils d'administration	
	Nombre	%	Nombre	%
- F.C.P.E.	204	50,62	285	13,92
- P.E.E.P.	76	18,86	35	1,71
- Associations locales non affiliées	13	3,23	166	8,11
- Listes de parents	82	20,35	1 440	70,31
- Listes d'union	28	6,95	122	5,96

Résultats détaillés par secteurs sur le site départemental <http://ia25.ac-besancon.fr>

Au niveau national, presque tous les sièges sont pourvus.

Dans les différentes instances dans lesquelles ils siégeront, les parents d'élèves élus pourront exercer leurs missions conformément aux dispositions du décret n°2006-935 du 28 juillet 2006. Consulter aussi le dossier et le rapport sur « La place et le rôle des parents dans l'école » à télécharger sur <http://www.education.gouv.fr> (outils /rapports/ Presse)

__IA, dossier suivi par Marie-Odile FAURIE (Division de l'organisation scolaire),

tél. 03 81 65 48 64 - fax 03 81 65 48 92 – ce.dos.ia25@ac-besancon.fr

L'action éducative

Evaluations CE2, résultats des épreuves de septembre 2006

Les élèves entrant en CE2 à la rentrée 2006 ont bénéficié de l'intégralité des nouveaux programmes de 2002. Les résultats obtenus constituent un diagnostic au début du cycle 3, des réussites, des erreurs et des difficultés éventuelles de chaque élève par rapport à son avancée dans les apprentissages.

Ci-dessous, les taux de réussite départementaux et nationaux des élèves aux compétences attendues, référencés aux codes 1 et 2.

FRANCAIS	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Score moyen global	71,80	70,67 %
Productions de textes	65,15	62,83 %
Compréhension	75,56	75,27 %
Reconnaissance des mots	92,36	90,93 %
Ecriture et orthographe	66,60	62,83 %

MATHEMATIQUES	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Score moyen global	70,24	69,93 %
Espace et géométrie	69,33	68,55 %
Grandeurs et mesures	67,18	65,34 %
Exploitation des données numériques	60,22	65,49 %
Calcul	79,67	71,05 %
Connaissances des nombres	75,40	74,23 %

Résultats détaillés et ressources sur <http://ia25.ac-besancon.fr> et <http://www.education.gouv.fr>

Point d'étape de mise en œuvre de la charte départementale pour l'orientation des élèves de SEGPA du collège

Les élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) sont des élèves en très grandes difficultés. Ils bénéficient de ce fait d'un accompagnement particulier et d'un parcours personnalisé pour éviter qu'ils ne décrochent et acquérir une qualification. C'est notamment l'objet de la charte signée le 2 mai 2005 par l'Inspection académique du Doubs et la Direction départementale du travail et de l'emploi, de développer des relais ou des passerelles entre les établissements scolaires et les services d'insertion professionnelle, l'objectif étant d'améliorer la formation et l'orientation des élèves, leur accès à l'emploi ou à une qualification, et au-delà leur insertion. Les différents partenaires se sont réunis le 1^{er} décembre dernier pour faire le bilan de la liaison entre les différentes structures au cours de l'année scolaire 2005/2006 et traiter des perspectives pour 2006/2007 : étayer les parcours, élargir l'orientation vers l'apprentissage, améliorer la communication pour une plus grande adhésion de l'élève meilleure concertation avec les parents ...

__IA, Claude Guillon, IEN-IO, tél. 03 81 65 48 72 – ce.iien-io.ia25@ac-besancon.fr

Zoom sur la recherche

03 81 52 64 79

Numéro d'appel unique pour tous les personnels de l'éducation nationale en situation difficile professionnelle, relationnelle, personnelle ...

Pôle Arts départemental



Musique
03 81 85 07 92
Arts visuels,
03 81 51 75 25
Danse,
03 81 65 48 54

Ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers



<http://qp1.orion.education.fr/crebep/>

Ressources pour l'éducation prioritaire



<http://crdp.ac-besancon.fr/carep>

Ressources et mutualisation pour enseigner les langues à l'école

langueaCHAT

<http://qp1.orion.education.fr/crebep/>



<http://crdp.ac-besancon.fr/clemi>



CDDP du Doubs et ses antennes <http://crdp.ac-besancon.fr/cddp25/>

Les nouveaux textes chaque vendredi

Bulletin officiel [B.O.]

<http://www.education.gouv.fr>
clic Outils et bulletin officiel
.../...

« Le bruit en milieu urbain, exposition des enfants et scolarité » : une étude épidémiologique à l'échelle de la ville de Besançon

L'inspection académique du Doubs participe actuellement à une action de recherche scientifique réalisée en partenariat avec le CHU, l'Université de Franche-Comté, la Ville de Besançon et le Centre scientifique et technique du bâtiment. Fin novembre, Frédéric Mauny, médecin de santé publique au CHU et coordonnateur du projet, présentait l'étude aux directeurs des écoles bisontines.

• **L'objectif** est de mesurer l'exposition d'une population urbaine (celle) des enfants - aux nuisances sonores, d'en évaluer les conséquences sur leur santé et, plus particulièrement sur leurs capacités d'apprentissage. L'étude se propose d'estimer la relation entre l'exposition sonore d'une population d'élèves habitant en milieu urbain et l'impact sur leurs résultats aux évaluations en début de CE2.

Echantillonnage de l'étude : L'enquête se déroulera durant l'année scolaire 2006-2007 et concernera l'ensemble des élèves de CE2 scolarisés à Besançon.

• **Méthode utilisée** : L'IA du Doubs fournira les résultats anonymés des évaluations des élèves. Des questionnaires complémentaires seront distribués aux familles. Une carte de bruit sera réalisée à l'échelle de la ville de Besançon. Parallèlement, au domicile de 70 enfants retenus par tirage au sort et avec l'accord des parents, des mesures seront effectuées en continu - jour et nuit - pendant une semaine à l'aide d'appareils acoustiques (sonomètres). Enfin, des relevés sonores seront réalisés dans les écoles concernées. La collecte des données sera réalisée de manière à garantir le respect des droits des personnes dans le cadre de la loi « informatique et libertés », la CNIL ayant donné son autorisation à l'exploitation anonyme des fichiers.

• **Calendrier de l'étude** : Les questionnaires seront diffusés de janvier à mars 2007. La campagne de mesures se déroulera jusqu'en mai 2007, l'exploitation, l'analyse et la restitution de la recherche de juin à décembre. Les modalités de l'étude seront communiquées aux familles concernées par courrier et lors des réunions de parents d'élèves dans les écoles. Dossier suivi par le Dr Frédéric Mauny, Département d'information médicale - CHU frederic.maury@ufc.univ-fcomte.fr et par Remy Petit, remy.petit@ac-besancon.fr



Les personnels

Examens professionnels 1^{er} et 2nd degrés – CAPA-SH et 2CA-SH

Jusqu'au 11 janvier 2007, campagne d'inscriptions au Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) dans le 1^{er} degré et au Certificat complémentaire pour les enseignements et la scolarisation des élèves en situation de handicap 2CA-SH (dans le 2nd degré). Avis d'examen en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr> (Agenda)

__IA, Dossier suivi par Jocelyne Pralon, tél. 03 81 65 48 79 – ce.drh.ia25@ac-besancon.fr

Formation continue 1^{er} degré, attribution des stages en CAPD mardi 5 décembre :

Les résultats sont consultables sur l'application GAIA <https://gaia.orion.education.fr/ga25> (menu : "suivi de formation")...ainsi que son historique de formation depuis 2003/2004.

Agenda

ARTS et CULTURE : étude des dossiers de classes à PAC, mercredi 13 décembre 2006

Les crédits et les heures accordés aux projets artistiques et culturels sont notifiés aux écoles après avis de la commission départementale (IA, DAED, tél. 03 81 65 48 77).

EXAMEN – inscription au Brevet des collèges jusqu'au 12 janvier 2007

Campagne d'inscription au diplôme national du brevet ouverte auprès du chef d'établissement pour les candidats scolarisés et sur internet <http://www.ac-besancon.fr/dnb25> pour les candidats individuels.

__IA, dossier suivi par Mme Faurie, tél. 03 81 65 48 64 – ce.dos.ia25@ac-besancon.fr

ACTIVITÉ EDUCATIVE - Lancement du concours des écoles fleuries 2007.

Les écoles intéressées doivent leur retourner leurs dossiers d'inscription pour le 22 janvier 2007. Contacter les DDEN du Doubs, Tél. 03.81.55.11.77 dden-doubs@wanadoo.fr